



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hôpital Riviera-Chablais : Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan prennent acte du rapport complémentaire et de la suite des travaux

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont pris acte du rapport concernant les études complémentaires sur l'Hôpital Riviera-Chablais, demandées par les Conseillers d'Etat Pierre-Yves Maillard et Thomas Burgener, ainsi que de la suite des travaux, notamment la définition des principes d'organisation et du programme des locaux.

Le 10 mai 2005, les deux Chefs des départements de la santé des cantons de Vaud et du Valais avaient demandé au Comité de pilotage de l'Hôpital Riviera-Chablais VD-VS (COPIL) de consolider l'option choisie pour l'hôpital unique par des études complémentaires sur :

- " la confirmation de la taille du futur hôpital (lits A) et des besoins en lits B ;
- " la réaffectation des bâtiments préexistants ;
- " l'approfondissement de l'analyse des gains qualitatifs et économiques d'un hôpital unique comparé à l'extension de deux hôpitaux existants.

Le 5 octobre 2006, le rapport du COPIL sur ces études a été présenté aux deux Conseillers d'Etat qui en ont pris acte. Les travaux confirment que l'option d'un nouveau Centre hospitalier Riviera - Chablais (300 lits A et 40 lits d'hospitalisation d'un jour sur le site de Rennaz, soit une légère hausse par rapport au nombre de lits prévu initialement) et de deux centres de traitement et de réadaptation (75 lits B chacun avec antenne médico-chirurgicale), respectivement au Samaritain et à Monthey, est qualitativement et économiquement la meilleure solution. Le nombre de lits définitif dépendra de l'évolution démographique, de la durée de séjour, du taux de recours, etc. Une conception modulaire de l'hôpital permettra de s'adapter à ces facteurs.

Les économies d'exploitation liées au regroupement ne se réaliseront que progressivement, sans licenciements, après le transfert des activités. Pour les bâtiments désaffectés, des options de réaffectations sont prévues dans le rapport et, par exemple, des discussions à ce propos sont déjà en cours avec la Municipalité

d'Aigle concernant un projet médico-social.

En conséquence, le COPIL est invité à poursuivre les travaux, notamment ceux concernant la définition des principes d'organisation et du programme des locaux du futur Centre hospitalier ainsi que sur les moyens de transports publics à prévoir pour y assurer une desserte régulière. De même, les travaux liés à la Convention intercantonale débiteront et permettront de définir la forme juridique du futur Centre hospitalier Riviera-Chablais et l'engagement des deux cantons pour un financement conjoint des travaux et de l'exploitation.

La mise en service du futur Centre hospitalier Riviera - Chablais est prévue pour le début de l'année 2013.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 novembre 2006

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 0213 16 50